



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

#### ACHAT DE MONOGRAPHIES ET PERIODIQUES, FRANÇAIS ET ETRANGERS, ET DE RESSOURCES NUMERIQUES FRANÇAISES ET ETRANGERES













---

Date et heure limites de réception des offres :

**Lundi 20 juillet 2026 à 16:00**

<p><b>Université Grenoble Alpes</b> DGD BAPSO CS 40700 38400 Saint Martin d'Hères</p>	<p><b>Institut Polytechnique de Grenoble</b> <b>(Grenoble INP - UGA)</b> 46 Avenue Felix Viallet 38031 Grenoble</p>
---	---

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	<b>Objet</b>	ACHAT DE MONOGRAPHIES ET PERIODIQUES, FRANÇAIS ET ETRANGERS, ET DE RESSOURCES NUMERIQUES FRANÇAISES ET ETRANGERES
	<b>Mode de passation</b>	Appel d'offres ouvert
	<b>Type de contrat</b>	Accord-cadre
	<b>Nombre de lots</b>	10
	<b>Délai de validité des offres</b>	180 jours
	<b>Forme de groupement</b>	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	<b>Variantes</b>	Sans
	<b>PSE</b>	Sans
	<b>Clauses sociales</b>	Sans
	<b>Clauses environnementales</b>	Avec
	<b>Durée / Délai</b>	Défini par lot
	<b>Visite sur site</b>	Sans

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation .....	4
1.3 - Type et forme de contrat .....	4
1.4 - Décomposition de la consultation .....	4
1.5 - Nomenclature.....	9
2 - Conditions de la consultation .....	9
2.1 - Délai de validité des offres.....	9
2.2 - Forme juridique du groupement.....	9
2.3 - Variantes .....	9
2.4 - Développement durable .....	9
3 - Conditions relatives au contrat .....	10
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	10
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	10
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....	10
4 - Contenu du dossier de consultation .....	10
5 - Présentation des candidatures et des offres .....	10
5.1 - Documents à produire.....	11
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	12
6.1 - Transmission électronique .....	12
6.2 - Transmission sous support papier .....	13
7 - Examen des candidatures et des offres .....	13
7.1 - Sélection des candidatures .....	13
7.2 - Attribution des accords-cadres .....	13
7.3 - Suite à donner à la consultation .....	15
8 - Renseignements complémentaires.....	15
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	15
8.2 - Procédures de recours .....	15

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

ACHAT DE MONOGRAPHIES ET PERIODIQUES, FRANÇAIS ET ETRANGERS, ET DE RESSOURCES NUMERIQUES FRANÇAISES ET ETRANGERES

Lieu(x) d'exécution :

Les lieux d'exécution sont mentionnés à l'article 1.1 du CCTP

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre sans minimum et avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 10 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation	Montant estimatif annuel UGA	Montant estimatif annuel Grenoble INP-UGA en euros HT	Montant plafond UGA	Montant plafond INP-UGA
01	Monographies imprimées, éditées en France et dans les pays francophones dans les domaines suivants : Arts, Histoire, Géographie, Philosophie, Religion, Sciences politiques, Sciences sociales, Sciences économiques, Gestion, Sciences humaines, Psychologie, Sciences de l'éducation, Communication, Bibliothéconomie, Linguistique, Langues, Lettres, Littérature	210 000 €	10 000 €	420 000 €	20 000 €

	jeunesse pour les bibliothèques localisées en Isère				
02	Monographies imprimées, éditées en France et dans les pays francophones dans le domaine du Droit pour les bibliothèques localisées en Isère	80 000 €	10 000 €	160 000 €	20 000 €
03	Monographies imprimées, éditées en France et dans les pays francophones dans les domaines suivants : Astronomie, Biologie, Chimie, Géologie, Géographie, Informatique, Mathématiques, Physique, Sport, Techniques, Médecine, Pharmacie, Paramédical pour les bibliothèques localisées en Isère	150 000 €	20 000 €	300 000 €	40 000 €
04	Monographies imprimées, éditées en France et dans les pays francophones dans tous les domaines, pour les bibliothèques localisées en Drôme et Ardèche	50 000 €	5 000 €	100 000 €	10 000 €

05	Monographies imprimées, éditées en France et dans les pays francophones dans tous les domaines, pour les bibliothèques localisées en Savoie et Haute-Savoie.	12 000 €	Sans objet	25 000 €	Sans objet
06	Monographies imprimées, éditées à l'étranger dans tous les domaines.	100 000 €	10 000 €	200 000 €	20 000 €
07	Livres scolaires et matériels pédagogiques utilisés dans le cadre d'une classe, édités en France et à l'étranger.	25 000 €	10 000 €	50 000 €	20 000 €
08	Périodiques français imprimés d'information générale, et de niveau universitaire dans les domaines suivants : Arts, Histoire, Géographie, Philosophie, Religion, Sciences politiques, Droit, Sciences sociales, Sciences économiques, Gestion, Sciences humaines, Psychologie, Sciences de l'éducation, Communication, Bibliothéconomie, Linguistique, Langues, Lettres,	320 000 €	10 000 €	640 000 €	20 000 €

	Littérature jeunesse, Astronomie, Biologie, Chimie, Géologie, Géographie, Informatique, Mathématiques, Physique, Sport, Techniques, Médecine, Pharmacie, Paramédical.				
09	<b>Périodiques étrangers imprimés d'information générale, et de niveau universitaire dans les domaines suivants : Arts, Histoire, Géographie, Philosophie, Religion, Sciences politiques, Droit, Sciences sociales, Sciences économiques, Gestion, Sciences humaines, Psychologie, Sciences de l'éducation, Communication, Bibliothéconomie , Linguistique, Langues, Lettres, Littérature jeunesse, Astronomie, Biologie, Chimie, Géologie, Géographie, Informatique, Mathématiques, Physique, Sport, Techniques, Médecine, Pharmacie, Paramédical.</b>	320 000 €	10 000 €	640 000 €	20 000 €

10	<b>Périodiques français et étrangers numériques de niveau universitaire</b> dans les domaines suivants : Arts, Histoire, Géographie, Philosophie, Religion, Sciences politiques, Droit, Sciences sociales, Sciences économiques, Gestion, Sciences humaines, Psychologie, Sciences de l'éducation, Communication, Bibliothéconomie, Linguistique, Langues, Lettres, Littérature jeunesse, Astronomie, Biologie, Chimie, Géologie, Géographie, Informatique, Mathématiques, Physique, Sport, Techniques, Médecine, Pharmacie, Paramédical. Abonnements à des bases de données éditées en France et à l'étranger dans ces domaines.	650 000 €	50 000 €	1 600 000 €	100 000 €
----	---	-----------	----------	-------------	-----------

***\* Ne pas confondre le montant de l'estimation avec le montant maximum annuel, lequel correspond au maximum annuel de commandes et a valeur contractuelle.***

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 3 lots. Toutefois, si une entreprise est attributaire du lot 1, 2 ou 3, elle ne pourra se voir attribuer aucun autre lot.

Si un candidat est classé premier pour un nombre de lots supérieur à ce nombre maximal, les modalités d'attribution des lots sont les suivantes : Les candidats remettant une offre sur plusieurs lots sont tenus d'indiquer, dans leur candidature ou leur offre, l'ordre de priorité des lots pour lesquels ils souhaitent être retenus.

À défaut d'indication expresse par le candidat, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de déterminer lui-même les lots attribués.

**Toutefois, si la mise en œuvre des modalités définies ci-dessus entraîne l'infructuosité de certains lots, les modalités énoncées ci-dessus ne s'appliqueront pas.**

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
22110000-4	Livres imprimés
22113000-5	Livres de bibliothèque
22111000-1	Livres scolaires
22112000-8	Manuels scolaires
39162100-6	Matériel pédagogique
79980000-7	Services d'abonnement
22212000-9	Périodiques

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Cependant, en cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement formalisé auprès de l'attributaire pressenti.

### 3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
  - Annexe 1 au RC - Information sur la dématérialisation à destination des entreprises
  - Annexe 2 au RC - Attestation sur l'honneur
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et son annexe
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Les cadres de réponse (lots 1 à 10)
- DC1 - Lettre de candidature
- DC2 - Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement
- Un tableau de préférence des lots

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Une fois sur la page, vous devrez suivre les étapes suivantes :

- 1/ Sur l'écran d'accueil sélectionner l'onglet "recherche avancée"
- 2/ Puis sélectionner l'onglet "recherche d'une procédure multicritères"
- 3/ Ensuite dans l'onglet entité publique sélectionner "Établissements et organismes de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (75005 Paris)"
- 4/ Puis dans l'onglet déroulant qui apparaît sélectionner EOESRI / UGA - Université Grenoble Alpes

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire.	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
Le cadre de réponse complété, portant notamment sur : - les éléments administratifs - les éléments financiers - les éléments techniques constituant l'offre du candidat portant sur les éléments mentionnés dans le cadre de réponse propre à chaque lot.	Non

En cas de contradiction entre une/plusieurs clause(s) contenue(s) dans d'éventuelles conditions générales de vente remises par le candidat dans son offre et les clauses établies par l'UGA, ces dernières prévalent.

L'acte d'engagement ne sera pas remis au moment du dépôt de l'offre, il sera complété et signé par l'attributaire pressenti.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse mentionnée précédemment à l'article "contenu du dossier de consultation".

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Le pouvoir adjudicateur recommande fortement aux candidats de n'utiliser que des caractères alphanumériques lors du nommage de leurs fichiers et d'éviter l'utilisation de caractères spéciaux (accents, tirets, apostrophes, slash...) au risque d'engendrer un dysfonctionnement lors du téléchargement de votre pli. Le poids du pli déposé sur la plateforme doit être inférieure à 1 Go. Il s'agit d'une limitation de la plateforme Place et tout dépôt d'un pli supérieur risque d'entraîner un incident technique et la non prise en compte de l'offre déposée.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Adresse postale :  
Université Grenoble Alpes  
Direction des Achats  
Service de la Commande Publique  
CS 40700  
38058 GRENOBLE Cedex 9

Adresse physique :  
Université Grenoble Alpes  
Direction des Achats  
Service de la Commande Publique  
Bâtiment A Stendhal bureau A004

1180 rue des Universités  
38400 Saint-Martin-d'Hères

Les copies de sauvegarde pourront être réceptionnées du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 7 - Examen des candidatures et des offres

## 7.1 - Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n° 01,02 et 03

Critères	Pondération
1-Prix des prestations (taux de remise et frais de gestion)	5.0
2-Qualité des services fournis	87.0
2.1-Présence d'un interlocuteur dédié et pertinence de son profil	20.0
2.2-Pertinence de l'organisation du traitement des commandes	56.0
2.3-Gestion des réclamations et reprise des marchandises	11.0
3-Performance en matière de développement durable	8.0

Pour les lots n°04 et 05

Critères	Pondération
1-Prix des prestations (taux de remise et frais de gestion)	5.0
2-Qualité des services fournis	87.0
<i>2.1-Présence d'un interlocuteur dédié et pertinence de son profil</i>	20.0
<i>2.2-Pertinence de l'organisation du traitement des commandes</i>	56.0
<i>2.3-Gestion des réclamations et reprise des marchandises</i>	11.0
3-Performance en matière de développement durable	8.0

Pour le lot n°06

Critères	Pondération
1-Prix des prestations (taux de remise et frais de gestion)	20.0
2-Qualité des services fournis	72.0
<i>2.1-Présence d'un interlocuteur dédié et pertinence de son profil</i>	16.0
<i>2.2-Pertinence de l'organisation du traitement des commandes</i>	47.0
<i>2.3-Gestion des réclamations et reprise des marchandises</i>	9.0
3-Performance en matière de développement durable	8.0

Pour le lot n°07

Critères	Pondération
1-Prix des prestations (taux de remise et frais de gestion)	15.0
2-Qualité des prestations fournis	77.0
<i>2.1-Présence d'un interlocuteur dédié et pertinence de son profil</i>	19.0
<i>2.2-Pertinence de l'organisation du traitement des commandes</i>	48.0
<i>2.3-Gestion des réclamations et reprise des marchandises</i>	10.0
3-Performance en matière de développement durable	8.0

Pour les lots n°08 et 09

Critères	Pondération
1-Prix des prestations (taux de remise et frais de gestion)	20.0
2-Qualité des services fournis	80.0
<i>2.1-Présence d'un interlocuteur dédié et pertinence de son profil</i>	15.0
<i>2.2-Présence de l'organisation du traitement des abonnements et des commandes au numéro</i>	25.0
<i>2.3-Pertinence des modalités de gestion des réclamations (retards, manquants définitivement, fascicules défectueux, erronés ou en surnombre...)</i>	25.0
<i>2.4-Qualité de l'outil de commandes en ligne</i>	15.0

Critères	Pondération
1-Prix des prestations (taux de remise et frais de gestion)	15.0
2-Qualité des services fournis	85.0
2.1-Pertinence de l'organisation du traitement des abonnements	30.0
2.2-Pertinence des modalités de gestion et des réclamations	25.0
2.3-Qualité de l'outil de commande	30.0

### 7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours. Le pouvoir adjudicateur transmettra à ce candidat l'acte d'engagement, pour signature électronique (de préférence au format PAdES) ou à défaut pour signature manuscrite.

## 8 - Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Durant la procédure de passation, tous les échanges et toutes les communications entre les candidats et le pouvoir adjudicateur se feront sur ce profil acheteur.

- Jusqu'à la date limite de remise des offres : les échanges se font via l'adresse mail renseignée lors du retrait du DCE et/ou lors du dépôt d'une question adressée au pouvoir adjudicateur.

- A compter de la date limite de remise et des offres : les échanges se font via l'adresse mail renseignée lors du dépôt de l'offre et/ou précisée dans le cadre de réponse.

Les candidats sont donc invités à enregistrer une adresse mail régulièrement consultée.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Grenoble

2 place de Verdun

BP 1135

38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél : 04 76 42 90 00

Télécopie : 04 76 51 89 44

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :  
Tribunal Administratif de Grenoble  
2 place de Verdun  
BP 1135  
38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél : 04 76 42 90 00  
Télécopie : 04 76 51 89 44  
Courriel : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr)

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif régional de règlement amiable des litiges  
DIRECCTE-CCIRA  
3 rue de la charité  
69268 Lyon CEDEX 02